



Sophie Massé,  
Vice-présidente

## DOSSIER ACTION PROFESSIONNELLE

**M**algré un automne très occupé par la négociation et les moyens de pression, la FPPE a poursuivi ses travaux en action professionnelle.

En début d'année scolaire, nous avons lancé deux sondages, l'un portant sur l'orientation scolaire et professionnelle et l'autre sur la concertation professionnelle. Nous avons été très agréablement surpris par le taux élevé de réponses. Merci beaucoup à toutes et tous pour votre collaboration.

Ces informations contribuent à dresser un portrait beaucoup plus juste de la situation dans les commissions scolaires et nous permettront de poser des actions pertinentes dans le but de répondre aux besoins exprimés par les membres.

Nous vous présentons dans ce numéro de la Passerelle des résultats pour les deux sondages, un rapport plus détaillé ainsi qu'un plan d'action suivra au printemps concernant l'orientation scolaire et professionnelle.

Malgré l'importance des enjeux salariaux, qui font l'objet de travaux distincts, cette démarche porte davantage sur l'organisation du travail et la pratique professionnelle en milieu scolaire.

### Projet de Loi 86... Revirement de situation

*Projet de loi n°86 : Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire.*

Beaucoup d'éléments de ce projet de Loi qui a été déposé le 4 décembre ont grandement interpellé la FPPE, déjà active dans ce dossier depuis plusieurs mois.

Alors que la Fédération s'apprêtait à exprimer ses préoccupations et présenter des recommandations, conjointement avec la CSQ, devant la Commission parlementaire, nous nous retrouvons avec un nouveau ministre de l'Éducation. Les travaux sont donc présentement interrompus. Pierre Moreau conservera-t-il le projet de Loi actuel ou poussera-t-il plus loin la réorganisation ?

Peu importe les prochains développements, la FPPE poursuivra ses représentations dans le but de défendre l'expertise spécifique des professionnelles et professionnels en milieu scolaire, dont les espaces de concertation et de protéger l'organisation du travail et l'autonomie professionnelles. Il demeure important de contrer les risques associés à une plus grande décentralisation et de limiter toute ouverture à la sous-traitance.

## Visitez:

<http://fppe.qc.ca/>  
<http://www.lapasserellefppe.com/>  
<http://batirlecole.com/>  
<http://www.pourchangerlemonde.com/>  
<http://onsedonnelesmoyens.com/>





**Marie-Eve Quirion,**  
Conseillère à l'Action professionnelle

## DOSSIER ACTION PROFESSIONNELLE

# L'orientation scolaire et professionnelle : quelques résultats du sondage

Avec 461 réponses, nous avons obtenu un taux de participation impressionnant. Soulignons l'appui de l'OCCOQ qui a invité ses membres à y participer.

Nombre total de réponses	n=461 (Taux de participation de 42%)
Commissions scolaires	Francophones : 441 Anglophones : 20
Corps d'emplois	CO : 389 ( 84 %) CFS : 28 ( 6 %) CISEP : 33 ( 7 %) Autres : 3 %
Secteurs d'activités	Jeunes : 282 (61 %) FP : 51 (11 %) FGA : 91 (20 %)
Expérience (en moyenne)	entre 5 à 15 ans

### Un constat difficile

D'emblée, la majorité des personnes sondées (84%) partagent certains constats quant aux défis rencontrés dans leurs pratiques professionnelles :

- Peu de sources de valorisation professionnelle
- Insuffisance du temps consacré au counseling des élèves
- Multiplication des tâches administratives ou techniques
- Souffrance identitaire
- Déficit de collégialité
- L'orientation perçue comme l'affaire de tout le monde, mais de personne
- La valeur sociale du métier de CO souvent remise en question

Les principaux problèmes que les membres vivent sont la surcharge, l'augmentation du travail de nature administrative, le manque de temps pour rencontrer les élèves ainsi que le manque de connaissance ou de reconnaissance de l'expertise professionnelle dans le milieu.

Pourquoi aime-t-on son travail ? Parmi plusieurs sources de valorisation ou de plaisir au travail (pensons entre autres au travail collaboratif, à la prise en considération des conseils ou à l'exercice de la profession dans le respect des règles de l'art), un élément se distingue nettement : 91% des répondantes et répondants ont souligné que c'est le sentiment d'être utile lorsqu'on vient en aide à une ou un élève qui est le plus important.

Dans le Rapport qui sera présenté au printemps prochain et disponible en ligne, nous mettrons également l'accent sur les différents résultats selon les corps d'emploi et les secteurs d'activités. Des comparaisons entre les commissions scolaires anglophones et francophones seront également présentées.

### Que faire pour améliorer la situation ?

Le manque de reconnaissance est l'un des enjeux les plus importants. Ce sentiment semble entre autres dû à une certaine banalisation de la spécificité du rôle professionnel en orientation, à la méconnaissance du rôle exercé (ou du rôle qui pourrait être exercé en lien avec la formation) et de la grande variabilité des demandes et pratiques en fonction des milieux.

À la lecture des commentaires des personnes sondées, il semble aussi important de pousser plus loin la réflexion sur une certaine dichotomie entre le counseling auprès des élèves *versus* l'augmentation des tâches de nature administrative. Mentionnons également que les impacts des compressions budgétaires sont déplorés par de nombreuses personnes.

Par le partage de réflexion avec les partenaires (Ordre professionnel, milieu universitaire) et la poursuite de la consultation, nous espérons trouver certaines pistes de réponses et d'actions aux nombreux défis que traverse présentement ce champ professionnel.

## DOSSIER ACTION PROFESSIONNELLE

### Sondage sur la concertation

Comme dans le cas de l'orientation scolaire et professionnelle, le sondage sur la concertation a obtenu un succès fort impressionnant :

<b>Nombre de réponses</b>	1589 réponses CS francophones = 1441 CS anglophones = 148
<b>Taux de participation</b>	22%
<b>Commissions scolaires</b>	50
<b>Nombre de corps d'emplois représentés</b>	24

Malgré les nombreuses réponses reçues, il demeure très difficile de faire un portrait précis de la concertation parce qu'on retrouve d'importantes distinctions selon les secteurs d'activités, les corps d'emploi, les régions... Nous nous en sommes d'ailleurs tenus à une définition très large de la concertation, soit des rencontres entre le personnel d'un même corps d'emplois ou d'un même service pour des discussions à caractère professionnel.

Il n'en demeure pas moins qu'un constat principal ressort : les espaces de concertation sont très importants pour les membres et ils doivent être protégés. Les professionnelles et les professionnels apprécient ces rencontres et les considèrent utiles pour améliorer la pratique professionnelle, favoriser le travail d'équipe et améliorer les aspects organisationnels du travail.

De nombreuses craintes ont été émises concernant les impacts potentiels de pratiques plus décentralisées. En particulier, on craint que des directions d'établissement en

viennent à réduire l'accès aux rencontres de concertation professionnelle parce qu'elles sont souvent davantage préoccupées par le temps de présence école.

Comme plusieurs membres vivent déjà de telles situations problématiques et qu'il est important de défendre le respect de l'autonomie et du jugement professionnel, il s'agit d'un enjeu très important à surveiller. Rappelons d'ailleurs que nous avons obtenu un gain à cet effet dans le cadre du renouvellement de la convention collective (*La commission facilite le perfectionnement en lien avec l'exercice de la fonction ou avec l'exigence d'appartenance à un ordre professionnel. Dans le cadre des activités décrites ci-haut, la commission scolaire facilite l'autonomie professionnelle et la concertation professionnelle propices à l'atteinte des objectifs définis par la commission*).

Pour en savoir plus sur le sondage au sujet de la concertation, et également sur le rôle de répondante et de répondant, nous vous invitons à [consulter ce document](#) que vous retrouverez aussi sur le site internet de la [FPPE](#), sous l'onglet « **Action professionnelle** ».

### Nous vous remercions encore

